

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014

1^{ère} Réunion de l'an 2014

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT 10 Janvier 2014

Mes Chers Collègues,

Nous voici réunis, en ce début d'année, pour débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2014.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

**de la fiscalité,
de l'endettement,
de nos dépenses de fonctionnement,
ou de notre autofinancement.**

Données qui nous permettent d'une part, **de nous situer** en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées et, d'autre part, **qui conditionnent nos choix** dans le cadre de nos programmes pluriannuels.

Une information intéressante pour commencer cette première session de l'année : nous étions **251.042 habitants au 1^{er} janvier 2014**, soit 2.815 de plus qu'au 1^{er} janvier 2013. Je vous rappelle que, selon l'INSEE, nous devrions être 325.000 en 2040, ce qui ferait du Tarn-et-Garonne le 3^{ème} département de Midi-Pyrénées. Nous étions 221.335 habitants en 2005 et 200.220 en 1990.

Mon projet de budget pour 2014 avoisinera les **315 millions d'euros**, soit un montant supérieur de + 7 % à celui de 2013 qui était, je vous le rappelle, de 294 millions 724 mille euros.

Il s'articulera sur **ma double volonté** :

- d'une part, de **maintenir le taux du foncier bâti**, seul impôt qu'il nous reste, à son niveau de 2012 ;

- d'autre part, de **maintenir notre volume d'emprunt à 10 millions d'euros** ;

- ensuite, de saisir l'opportunité que nous donne, pour 2014 et 2015, la loi de finances qui vient d'être adoptée par le Parlement, pour porter **le taux des droits de mutations** de 3,8 % à 4,5 % ;

- enfin, et en tenant compte des difficultés présentes :

. **d'engager** la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences obligatoires ;

. **de maintenir** le niveau de nos interventions en direction du milieu associatif ;

. **de poursuivre** notre soutien aux communes, communautés de communes et syndicats pour favoriser un développement harmonieux de notre territoire.

Les principaux points de mes Orientations 2014 étant tracés je souhaite, tout d'abord, que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1 – En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur le **foncier bâti**, avec un taux 2013 de **28,93 %**, nous nous situons dans la **tranche haute** des départements de Midi-Pyrénées avec le GERS : 32,86% et le TARN : 28,20 %.

Comme vous le voyez sur le tableau apparaissant sur vos écrans, nous nous situons, **hors Golfech**, avec un prélèvement par habitant de **236,18 €/h**, légèrement **au-dessous** de la moyenne régionale 248,31 €/h.

Ceci étant précisé, je souhaite attirer votre attention sur l'**architecture fiscale** de notre budget 2013 qui nous aura amené à encaisser **120 millions 742 mille 708 euros**, pour 119 millions 632 mille 972 euros attendus. Les choses se sont donc passées **mieux que prévu**, il n'y a pas eu de mauvaise surprise.

En second lieu, je souhaite aborder l'évolution de nos bases d'imposition.

– Nos bases d'imposition

C'est avec intérêt que l'on constate, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé, la progression des bases du **Foncier Bâti** avec + **3,9 %** par rapport à 2012, pour + 3,6% entre 2012 et 2011.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai, inlassablement, que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH : **24,4 millions** d'euros de produit fiscal en 2013 :

- 7,4 millions d'euros sur le F.B. ;
- 17 millions d'euros sur l'ex T.P. que nous avons retrouvé, en 2011, dans le panier fiscal du département.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau qui s'affiche sur vos écrans, **l'annuité 2013** de notre dette propre s'est élevée à **19,6 millions** d'euros.

Vous voyez que nous sommes loin des 24,4 M€ de recettes générées par la centrale.

Le cap fixé en 1990 est toujours tenu.

2) a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater en annexe 4, notre endettement s'établissait, au 1^{er} janvier 2013, à **783,15 €** par habitant. Nous étions à 821 €/h au 1^{er} janvier 1999.

Pour être complet, notre stock de dette est au 1er janvier 2014 de 193 millions 56 mille euros, soit un endettement de **773 €/h**, à un taux d'intérêt moyen de 4 %, pour une durée résiduelle de 14 ans et 7 mois.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre qu'au titre du Budget Primitif 2013 nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est à dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts des emprunts, de **959 euros** par habitant, dans la **moyenne** des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause :

- **en deçà des ratios de nos voisins** des Haute-Pyrénées (1.134 €/h), du Gers (1.090 €/h), de l'Aveyron (1.013 €/h), de l'Ariège (1.004 €/h), du Lot (1.004 €/h) ;

- et, **au-dessus** de celui du Tarn (914 €/h) et de la Haute-Garonne (879 €/h).

Pour que votre information soit complète il ressort, d'une étude réalisée par la D.G.C.L., sur la base des comptes administratifs 2011, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets, et non sur des prévisions**, nous n'avons pas encore les données de 2012, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses de gestion courante de fonctionnement » **de 966 euros** par habitant, se situait dans la **moyenne** des départements de Midi-Pyrénées :

- Gers	:	1067 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	1058 €/h
- Ariège	:	969 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	966 €/h
- Aveyron	:	963 €/h
- Lot	:	944 €/h
- Tarn	:	757 €/h

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer et, pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort, de l'analyse faite par la D.G.C.L., sur la base des budgets primitifs 2013, que nous sommes, avec une **épargne nette de 65€/h**, dans la **fourchette haute** des départements de Midi-Pyrénées :

- Haute-Garonne	:	89 €/h
- Ariège	:	67 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	65 €/h
- Aveyron	:	34 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	33 €/h
- Gers	:	25 €/h
- Lot	:	20 €/h
- Tarn	:	20 €/h

Avant d'en arriver à mes Orientations pour 2014, je vous précise encore que l'exercice 2013 est, aujourd'hui, quasiment clos.

Le volume global des dépenses réelles 2013 devrait s'élever à **343 millions d'euros** :

- 87 millions d'euros en investissements, soit 25 % du volume global ;
- 256 millions d'euros en fonctionnement, soit 75 % du global.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 286 millions d'euros et l'autofinancement à 27 millions d'euros, nous devrions avoir à reprendre, au B.S. 2014, un excédent de fonctionnement de 3 millions d'euros.

J'en viens maintenant à mes orientations pour 2014, tant en ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations et participations reçues de l'État, ou les subventions de la Région et de l'Europe ;

- celles sur lesquelles **on peut directement agir** en fixant :

- **soit leur taux** : les recettes fiscales, ou du moins ce qu'il en reste,
- **soit leur volume** : les emprunts.

Tout d'abord, s'agissant des **dotations et participations reçues de l'État**, elles s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances pour 2014 (PLF) dont la priorité est le **redressement des comptes publics** auxquels sont associées les collectivités locales.

S'agissant du **déficit public**, après les 2,7 % du PIB de 2007 et les 7,1 % de 2011, il devrait atteindre les **4,1 % en 2013** avec pour **objectif 3,6 % en 2014**, 2,8 % en 2015, 1,7 % en 2016 et 1,6 % en 2017.

Cette réduction du déficit public de **- 0,5 %** du P.I.B. en 2014 serait obtenue, pour 80 %, par la poursuite de l'effort de **maîtrise des dépenses de l'État avec 15 milliards d'économies** :

- 3 milliards sur les dépenses de l'État ;
- 1,5 milliards de réduction des concours financiers aux opérateurs de l'État : chambres consulaires, agence de l'eau, Météo France, etc... ;
- **1,5 milliards en moins pour les collectivités locales** :
 - ➔ 840 millions pour les communes et EPCI (56 %),
 - ➔ 476 millions pour les départements (32 %),
 - ➔ 184 millions pour les régions (12 %).
- 3 milliards sur les dépenses d'investissements ;
- 6 milliards sur la sphère sociale.

Quant à la **dette publique** après les 64,2 % du PIB en 2007, elle devrait atteindre les 93,4 % en 2013 et les **95,4 % en 2014** pour, progressivement, tomber à 91 % en 2017.

La loi de finances pour 2014 prévoit, dans le prolongement du **pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les Collectivités Locales**, rendu public par le Premier Ministre, le 16 juillet 2013, une **réduction** de l'enveloppe « normée » de 1,5 milliards d'euros par rapport à 2013. Cette enveloppe sera ramenée :

- de 50,53 milliards d'euros en 2013 (comme en 2012 et 2011) ajustée à 48,83 milliards d'euros en format PLF 2014 ;
- à 47,3 milliards en 2014, soit moins 1,5 milliards ;
- puis 45,8 milliards en 2015, soit moins 1,5 milliards.

Dans la loi de finances pour 2014, au montant de cette enveloppe normée de **47,3 milliards** d'euros, qui comprend la D.G.F., à hauteur de 41,5 milliards, viennent s'ajouter :

- d'une part, le fonds de compensation de la T.V.A. : 5,76 milliards en 2014 dont le taux est relevé pour tenir compte du passage du taux normal de T.V.A. de 19,6 % à 20 % ;
- d'autre part, les dotations permettant de neutraliser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, 3,86 milliards ;
- enfin, le produit des amendes de police et des radars : 680 millions d'euros ;

soit un **montant total de 57,6 milliards d'euros** à destination des collectivités locales.

S'agissant plus précisément des conséquences de la Loi de Finances 2014 **sur notre budget**, elles sont **simples**.

S'agissant tout d'abord de la **réduction de la D.G.F.** (Dotation Globale de Fonctionnement) dont le montant est désormais fixé, chaque année, par le P.L.F. et non plus indexé sur l'inflation, elle est composée désormais de 3 parts :

- **une dotation forfaitaire de base**, ou « part population », qui, compte tenu du **prélèvement opéré** sur la DGF qui sera de l'ordre de **1 million 291 mille** euros sera ramenée à 33 millions 400 mille euros ;

- **une dotation de fonctionnement minimale**, qui constitue une dotation de péréquation calculée sur la richesse réelle des départements, par substitution du potentiel financier au potentiel fiscal et qui devrait avoisiner les 7 millions 792 mille euros ;

- **d'une dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences et qui reste **figée** à 7 millions 750 mille euros.

Quant aux **allocations compensatrices fiscales** elle sont **revues, à la baisse** : 3 millions 720 mille euros prévus en 2014 pour 4 millions 240 mille euros encaissés en 2013.

S'agissant de la **D.G.D.** (dotation globale de décentralisation), de la **D.G.E.** (dotation globale d'équipement) et de la **D.D.E.C.** (dotation départementale d'équipement des Collèges) elles sont, et cela pour la 6ème année consécutive, **gelées à leur niveau de 2008**.

J'ai donc prévu, à ce titre, un volume de recettes de 3 millions 977 mille euros, légèrement inférieur au produit global de ces 3 dotations encaissées en 2013 : 4 millions 256 mille euros. Nous ajusterons en DM 1 s'il y a lieu.

Enfin, s'agissant du renforcement de la péréquation visant à remédier aux écarts de ressources entre départements son 2ème volet, la **péréquation horizontale**, c'est à dire la solidarité entre les départements, son mécanisme de fonctionnement avait été « revisité » dans le cadre de la loi de finances pour 2013.

Ainsi, s'agissant du **fonds de péréquation des D.M.T.O.** (Droits de Mutation à Titre Onéreux) créé en 2011, ses conditions d'éligibilité ont été modifiées. Sont désormais éligibles les départements ayant un potentiel financier inférieur à la moyenne **ou** un revenu par habitant inférieur au revenu moyen.

Au delà des conditions d'éligibilité qui ont été revues, un **nouveau mécanisme de calcul** a été mis en place, en s'appuyant désormais, non sur le potentiel fiscal par habitant, comme c'était le cas en 2011, mais sur une attribution au prorata du rapport entre le revenu moyen national et le revenu par habitant du département multiplié par la population.

Ce nouveau mécanisme de répartition est ainsi très **pénalisant pour les départements ruraux**.

S'agissant de notre département, nous sommes passés de 4 millions 486 euros en 2012, à 2 millions 198 euros en 2013. Je n'escompte que **1 million 780 euros** en 2014.

Autre fonds de péréquation, le **fonds de péréquation de la C.V.A.E.** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

Effectif depuis 2013, il a pour but de corriger les inégalités de ressources entre les collectivités territoriales.

Sont contributeurs à ce fonds, les départements dont :

- le produit de C.V.A.E. par habitant est supérieur à la moyenne nationale ;
- le revenu par habitant est supérieur au revenu moyen ;
- l'évolution de produit de C.V.A.E. est positive.

Pour les **départements bénéficiaires**, l'indice synthétique de ressources et de charges comprend quatre composantes : le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion de personnes âgées de + 75 ans et la proportion de bénéficiaires du R.S.A..

Le montant à répartir entre les Conseils Généraux bénéficiaires sera de l'ordre de 70 millions d'euros.

Pour 2014, je table sur une recette de **600 mille** euros identique à celle perçue en 2013.

Une très bonne nouvelle quand même dans cette loi de finances pour 2014, **l'affectation de ressources nouvelles** aux départements.

En effet, **l'article 26** du P.L.F. **transfère** aux départements l'intégralité **des recettes** aujourd'hui affectées à l'État, correspondant **aux frais de gestion sur la taxe foncière sur les propriétés bâties**.

Cette nouvelle ressource vise, comme le précise l'exposé des motifs, à « **garantir** aux départements des ressources pérennes et suffisantes pour le financement des allocations individuelles de solidarité, notamment le R.S.A. ».

Ce nouveau fonds, **doté de 827 millions** d'euros en 2014, sera réparti entre les départements :

- pour 70 % (**fraction de compensation**) proportionnellement, en fonction des restes à charge des départements ;
- pour 30 % (**fonction de péréquation**) en fonction d'un indice synthétique établi à partir de 4 critères pondérés : nombre de bénéficiaires de l'A.P.A. (30 %), nombre de bénéficiaires R.S.A. (20 %), nombre de bénéficiaires de la P.C.H. (20 %) et le revenu par habitant (30 %).

A ce titre, nous devrions **percevoir** une dotation de **6 millions 421 mille euros**.

Autre bonne nouvelle, la création d'un **nouveau dispositif de péréquation des D.T.M.O.**

L'article 58 bis, issu d'un amendement du Gouvernement crée un nouveau fonds de péréquation des droits de mutations. Ce « **prélèvement de solidarité** » de **0,35 %** des bases de DTMO des départements en 2013 sera effectué de manière uniforme sur **l'ensemble** des départements.

Nous participerons, ainsi, à hauteur de **1 million 640 euros**, à l'alimentation de ce fonds qui sera doté de près de **568 millions** d'euros.

Sa répartition, s'appuie principalement sur **le reste à charge** des départements au regard des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (R.S.A., A.P.A., P.C.H.).

Il sera réparti en 2 fractions :

- la première fraction (30 % du total) en fonction du reste à charge ;
- la seconde fraction (70 % du total) entre la moitié des départements bénéficiant de la première fraction, « classés » en fonction décroissante de leur solde par habitant au regard du reste à charge.

A ce titre, nous **bénéficierons** d'une attribution de **6 millions 700 mille euros**.

Comme vous le constatez c'est d'une dotation nette de **11 millions 481 mille euros** que nous percevrons.

Ce n'est pas rien et, pour une fois, reconnaissons que **le Gouvernement a répondu à nos attentes**.

Pour nos finances c'est une vraie « bouffée d'oxygène » que je vous proposerai, dans quelques minutes, d'accroître.

S'agissant de **mes orientations fiscales pour 2014**, elles ne peuvent s'analyser que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années touchant :

- tant au désengagement de l'État ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant le **désengagement de l'État**, il s'est surtout traduit, jusqu'en 2013, par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A., le RSA et la P.C.H..

Ce désengagement a été progressif mais continu :

- sur l'APA, où le taux de couverture est passé de **49,65 %** en 2002 à **33 %** en 2013 ;
- sur le RSA où nous nous situons, au titre de 2013, à **64 %** de taux de couverture au lieu des **100 %** annoncés.
- sur la PCH, **42 %** au lieu de **100 %**.

Cela nous amène à constater, sur **2013**, un différentiel de financement à notre charge, de **21,2 millions d'euros** :

- **5 millions d'euros** sur l'APA ;
- **12,8 millions d'euros** sur le RSA ;
- **3,4 millions d'euros** sur la PCH.

Comme la quasi totalité des Conseils Généraux nous avons donc dû choisir entre :

- **augmenter notre fiscalité,**
- ou
- **altérer fortement notre capacité d'investissement.**

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, nous avons fait le choix d'une **augmentation modérée de nos taux**.

Sur la période 1998-2010, la **pression fiscale** exercée sur nos taux s'établit, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- **+ 2,5 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour **+ 2,8 %** au niveau moyen régional ;
- **+ 2,9 %** sur la Taxe Professionnelle, pour **2,5 %** au niveau moyen régional.

Depuis 2011, le Conseil Général ne dispose plus, en matière de recettes fiscales, que **du seul foncier bâti** dont le taux référence était, je vous le rappelle, de 28,22 % correspondant au **cumul** :

- du taux 2010 du Conseil Général : 20,97 %
- du taux 2010 du Conseil Régional : 4,72 %
- de la part de l'État sur les frais de gestion : 2,53 %

Ce taux nous l'avons fait évoluer de +1,5 % en 2011 (au plan national : +1,5 %) et de +1% en 2012 (au plan national : +1,9 %) pour le porter à **28,93 %**, taux qui n'a pas varié en 2013.

Compte tenu d'une progression de nos bases que j'ai estimé à + 3 % je vous proposerai, dans le cadre de mon projet de budget 2014, **le maintien** de notre taux de F.B. à **28,93 %**.

Sur cette hypothèse, j'escompte un produit fiscal propre au foncier bâti de **68 millions** d'euros auxquels, dans le cadre du nouveau « panier fiscal » des départements, viendront s'ajouter :

- le produit de la **C.V.A.E.** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) évalué à **17 millions 800 mille** euros (nous avons encaissé, en 2013, 18 millions 387 mille euros) ;

- le produit des **I.F.E.R.** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) estimé à **4 millions 400 mille** euros (nous avons encaissé en 2013, 4 millions 211 mille euros) ;

soit un volume d'impôts départementaux de **90 millions 200 mille** euros en progression de **+ 2,7 %** par rapport à 2013 et cela, je vous le rappelle, à **taux constant** de foncier bâti.

Viennent s'ajouter :

- le produit de la **D.C.R.T.P.** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) que j'ai évalué à **8 millions 193 mille** euros (nous avons perçu, 8 millions 193 mille 213 euros en 2013) ;

- le produit du **F.N.G.I.R.** (fonds national de garantie individuelle de ressources) que j'ai estimé à **6 millions 140 mille** euros (nous avons reçu, 6 millions 139 mille 759 euros en 2013) ;

- la part État sur la **T.S.C.A.** (taxe spéciale sur les conventions d'assurances) que j'ai prévu à hauteur de **18 millions 200 mille** euros à l'identique de ce que nous devrions encaisser sur 2013 ;

Nous devrions ainsi pouvoir escompter en 2014 sur un **produit global de 122 millions 733 mille** euros à rapprocher des 119 millions 633 mille euros du BP 2013 **soit + 2,6 %**.

Enfin, concernant **nos droits de mutation**, je vous propose de faire application de l'article 58 de la loi de finances pour 2014 qui octroie aux départements une **faculté temporaire de relever les taux** des droits de mutation à titre onéreux (D.T.M.O.) dans le cadre du financement des dépenses d'allocations de solidarité.

Ainsi, et comme je vous le propose dans un rapport particulier, nous pourrions porter notre taux actuel **de 3,8 % à 4,5 %**.

Sur les bases de 2013, le surplus de recettes ainsi généré avoisinera les **3 millions 200 mille** euros pour passer de 19 millions d'euros à **22 millions 200 mille** euros.

Mes orientations fiscales étant précisées, j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport, que sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2014 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de **16,6 millions d'euros de capital** (12,1 millions sur nos emprunts, 4,5 millions sur nos subventions en annuités).

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2014, un volume d'emprunt limité, comme en 2012 et 2013, à **10 millions d'euros** sachant que celui des subventions en annuités avoisinera les **1,8 millions d'euros**.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2014. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

♦ **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;

♦ **les dépenses d'investissement**, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement **augmentées** de l'annuité de la dette.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2014, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques **250 millions 940 mille euros**, soit + **1,53 % par rapport au C.A. anticipé 2013**.

Ces dépenses courantes s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- **aide sociale** : 135 millions 750 euros, hors frais de personnel ;
- **dépenses de personnel** : 59,8 millions d'euros ;
- **frais de transports scolaires** : 13,5 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 209 millions d'euros, c'est à dire **80 %** des dites dépenses courantes de fonctionnement.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses obligatoires :

- **l'annuité de la dette**,
- **les frais de personnel**,
- **les transports scolaires**,
- **l'aide sociale**.

Compte tenu des emprunts contractés, **l'annuité globale de la dette**, c'est à dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les **24,6 millions** d'euros :

- 20,2 millions d'euros au titre de nos **emprunts** ;
- 4,4 millions d'euros au titre de nos **subventions en annuités** ;

Il est intéressant de noter, en annexe 4 de mon rapport, **le poids de l'annuité par habitant pour emprunt : 83,84 €**. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €/h au 1^{er} janvier 2005.

Concernant **nos dépenses de personnel** elles s'établiront aux environs de **59,8 millions** d'euros.

De l'analyse faite par D.G.C.L. sur les comptes administratifs 2011 nous étions, avec un ratio par habitant de **218,22 euros**, dans la **fourchette basse** des départements de Midi-Pyrénées. Comme vous le constatez sur le tableau qui vous est projeté :

- Gers	:	286,36 €/h
- Lot	:	261,93 €/h
- Hautes-Pyrénées	:	254,32 €/h
- Ariège	:	248,83 €/h
- Aveyron	:	224,93 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	218,22 €/h
- Tarn	:	190,30 €/h

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- **quelques transformations** de postes pour tenir compte de **promotions** d'agents déjà dans nos services ;

- **quelques créations** pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer, progressivement, les **personnels non titulaires** en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le **coût pèse déjà** sur nos finances ;

- le **recrutement** au 1er mars de **7 emplois d'avenir** pour anticiper le besoin en TOS que générera la construction du Collège de Verdun. Nous en aurons ainsi 10 en « apprentissage ».

- **la création d'un poste** d'assistant socio-éducatif pour tenir compte de l'accroissement sans précédent des enfants placés à l'aide sociale 355 en 2010, 505 aujourd'hui.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de **13,5 millions** d'euros, je souhaite que le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos lignes** se poursuive.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la Direction Générale des Collectivités Locales, sur la base des comptes 2011, qu'avec un ratio :

$$\frac{\text{Coût des transports scolaires}}{\text{Nombre d'élèves du secondaire}}$$

nous nous situons, avec **652 €/élève** du secondaire, en deça du GERS : 735 € et du LOT : 686 €.

Concernant ce poste budgétaire, le passage de la **semaine de 4 jours** à 4 jours et demi, n'a pas été sans conséquence. Il s'agira, en année pleine d'une dépense supplémentaire de **500 mille euros**.

Concernant nos transports et la **mobilité des populations** autres que scolaires, je souhaite que nous envisagions, à compter de septembre prochain, d'expérimenter, sur 2 ou 3 lignes régulières départementales, l'accueil d'usagers autres que scolaires sur la base de rotations « commerciales » dont la fréquence et les conditions d'exploitation seront à cibler pour que cela reste « financièrement tenable ».

Nous allons donc travailler **en concertation** avec les autres autorités organisatrices de transports, à la formulation d'une offre de transport armature, complémentaire des autres réseaux. En particulier nous tenterons, dans le cadre du **transport à la demande**, d'adapter les services concernés aux attentes et besoins présents.

J'en viens maintenant à **nos dépenses d'aide sociale** qui, hors dépenses de personnels et frais de structure, resteront avec **135,7 millions** d'euros, le poste budgétaire **le plus important** de mon projet de budget 2014.

Mes prévisions intégreront en particulier :

- au niveau du **R.S.A**, **36,4 millions** d'euros, hors insertion. A titre indicatif, nous avons 6.233 allocataires en novembre 2013, à comparer aux 5.921 de novembre 2012 ou aux 5.600 de novembre 2011. Cette progression reflète bien, hélas, la crise que nous traversons ;

- au niveau de **l'A.P.A.**, **29,5 millions** d'euros de crédits, étant précisé que nous avons 6.689 bénéficiaires en décembre 2013 pour 6.658 en décembre 2012 et 6.504 en décembre 2011. Il est à souligner que, **pour la première fois**, le volume de crédits est revu à la baisse : 30,2 M€ en 2012, 29,7 M€ en 2013, 29,5 M€ en 2014 ;

- au niveau de **l'hébergement des personnes âgées en établissement** : **12,1 millions** d'euros ;

- au niveau de **l'accueil des handicapés en établissements** **25,6 millions** d'euros ;

- au niveau de la **prestation de compensation du handicap et de l'allocation compensatrice** : **8,2 millions** d'euros ;

A titre indicatif il ressort des données de la D.G.C.L. au titre des comptes administratifs 2011 que nous nous situons, avec un ratio par habitant de **dépenses brutes d'aide sociale**, hors personnel, de **612 €/h**, au niveau médian de nos voisins :

- Hautes-Pyrénées	:	669 €/h
- Gers	:	647 €/h
- Tarn	:	624 €/h
- Ariège	:	619 €/h
- Tarn-et-Garonne	:	612 €/h
- Aveyron	:	565 €/h
- Lot	:	541 €/h

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissements pour 2013.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2013

Les crédits de paiements 2014 affectés aux programmes départementaux et aux subventions d'investissements se situeront autour de **42 millions** d'euros, à comparer aux 35 millions du BP 2013 soit + 20 %.

Ainsi, **la voirie départementale restera l'une des priorités de ce prochain budget**, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'analyse des données de la D.G.C.L., au titre des comptes administratifs 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 que, sur ces 5 années, nous nous situons sur Midi-Pyrénées, avec un ratio moyen global : **investissement + entretien** dans le haut du tableau :

- Haute-Garonne	18 160 € du Km,
- Tarn-et-Garonne	11 596 € du Km,
- Aveyron	10 793 € du Km,
- Hautes-Pyrénées	10 336 € du Km,
- Tarn	9 639 € du Km,
- Gers	7 720 € du Km,
- Lot	7 447 € du Km,
- Ariège	6 228 € du Km,

Vous comprendrez donc, mes chers Collègues, que je vous propose, au titre de 2014, et comme nous l'avons fait l'an dernier, **d'ajuster** le volume de notre programme annuel en rapport avec nos possibilités financières présentes ; la voirie départementale n'ayant pas été, ces dernières années, laissée pour compte avec une dépense moyenne annuelle globale de **11 596 €/Km** qui nous place au **2ème rang** de Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne (18 160 €/Km) ;

2014 verra donc :

- **la fin du programme 2011-2012** avec une opération en cours de travaux ;

- **l'achèvement du programme 2012-2013**, adopté au BP 2012 qui devrait être terminé courant 2ème trimestre 2013 : 4 opérations sont en cours de travaux, 2 sont lancées et 3 restent à lancer ;

- la poursuite du **programme 2013-2014 : 37 opérations** sont terminées, 4 sont en cours, 1 va débiter, 2 sont lancées et 9 restent à lancer.

S'agissant du **programme 2014-2015**, que je vous présenterai au B.P., il devrait comprendre **58 opérations** pour un volume de travaux de **11 millions 670 euros**.

Il concernera :

— la remise en état de **chaussées hors agglomération** : 22 sections d'itinéraires ;

— la remise en état de **chaussées en agglomération** : 17 sections en concomitance avec des travaux communaux ;

— des opérations de **sécurité** au nombre de 15 ;

— la remise en état **d'ouvrages d'art** : 4 opérations.

Au delà de ce programme d'investissement conséquent nous inscrirons pour près de **2,8 millions de crédits pour l'entretien** de notre réseau.

Bien naturellement ce programme tient compte des demandes émises par les Maires et vous-même à l'occasion des « **tournées cantonales** ».

S'agissant des **itinéraires cyclables**, l'aménagement de la **bretelle de Montech**, entre Montech et Montauban, va pouvoir débiter avec les travaux de confortement des berges, alors que la section Montech-Lacourt-Saint-Pierre (4 ,8 kms) pourra être ouverte au public au 1^{er} juillet prochain.

Comme je m'y étais engagé, je vous proposerai à l'occasion du B.P., de délibérer sur le principe de la mise en place d'un plan pluriannuel **de rénovation de la signalisation verticale** sur les routes départementales de 3^{ème} catégorie, plan qui vous sera présenté à la DM1 et qui, sur 3 ans, nous amènera à changer près de 3 000 panneaux.

Quant **aux établissements d'enseignement** ils resteront aussi notre priorité.

Là, également, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons, sur la base des comptes administratifs 2007-2008-2009-2010 et 2011 en moyenne annuelle :

- **en investissement, au 1er rang** de Midi-Pyrénées :

● Tarn-et-Garonne	:	1	243 €/élève du public
● Haute-Garonne	:	907 €/	"
● Tarn	:	600 €/	"

● Lot	:	594 €/	"
● Gers	:	541 €/	"
● Aveyron	:	460 €/	"
● Ariège	:	359 €/	"
● Hautes-Pyrénées	:	331 €/	"

- en fonctionnement, au 3^{ème} rang :

● Lot	:	934 €/élève	
● Tarn	:	759 €/	"
● Tarn-et-Garonne	:	751 €/	"
● Aveyron	:	378 €/	"
● Gers	:	349 €/	"
● Haute-Garonne	:	320 €/	"
● Hautes-Pyrénées	:	281 €/	"
● Ariège	:	280 €/	"

Conformément à notre "PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les **COLLEGES EXISTANTS**", je vous **proposerai d'inscrire 977 mille euros** de crédits de paiement au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

Aujourd'hui sur les 51 opérations programmées :

- 38 sont terminés
- 12 sont en cours
- 1 reste à lancer

Ainsi :

— sur les 8 tranches de **Théodore Despeyroux à Beaumont**, 6 sont réalisées. S'agissant des deux dernières tranches, bâtiment externat et cour, le mandataire et l'architecte ont été désignés. Ces travaux vont démarrer mi-février pour une durée de 16 mois ;

— à **Flamens à Castelsarrasin**, les 2 tranches programmées sont terminées alors qu'à **Jean de Prades**, sur les 3 prévues, 2 sont achevées et la dernière, qui concerne la restructuration intérieure des bâtiments externat et ancien internat, ce dernier vient d'être réceptionné, alors que pour la partie externat les travaux vont commencer ;

— à **Pierre Darasse à Caussade**, les 6 premières tranches, sont terminées. Reste à réaliser la restructuration du rez-de-chaussée et le premier étage du bâtiment internat – ateliers. Les travaux démarreront dans le courant du deuxième semestre ;

— au **Collège Pays de Serre de Lauzerte**, les 4 premières tranches concernant le bâtiment externat sont achevées. S'agissant de la demi-pension, les travaux devraient débuter en fin d'année ;

— à **Moissac, au Collège François Mitterrand**, s'agissant des 2 tranches prévues, la restructuration du bâtiment SEGPA est en cours pour une livraison à la prochaine rentrée, alors que s'agissant des travaux d'isolation des façades ils commenceront cet été ;

— à **Pierre Bayrou à Saint-Antonin**, sur les 6 tranches programmées, 3 sont achevées, (l'isolation des façades et la restructuration de la chaufferie), 2 viennent d'être livrées : la restructuration de l'externat comme celle de l'internat, alors que s'agissant de la dernière tranche : le rez-de-jardin du bâtiment internat, il sera livré dans les prochaines semaines ;

— sur **Olympe de Gouges à Montauban**, sur les 7 tranches inscrites, 4 sont achevées. Concernant les 3 dernières tranches, l'architecte vient de nous remettre l'A.P.S., les travaux devraient démarrer dans le courant de l'année ;

Enfin en complément de ce P.P.I., deux opérations importantes avaient été adoptées par notre Assemblée :

— l'extension de la demi-pension de **Fragonard à Nègrepelisse** à hauteur de 2,7 millions d'euros, aujourd'hui terminée ;

— la mise aux normes de la demi-pension et du bâtiment Alti du collège **Jean-Lacaze à Grisolles**. Le bâtiment Alti a été mis en service à la rentrée de septembre 2012 et la demi-pension à celle de 2013.

Au-delà de ce P.P.I. en cours, je vous proposerai, au titre de 2014, un **programme annuel de travaux** dans les collèges de **1 million 422 euros et de 406 mille euros** en équipement mobilier, avec quelques travaux importants comme la rénovation des cours des collèges de Grisolles et Moissac.

Conformément au **programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases**, j'inscrirai un crédit de **240 mille euros** pour en terminer avec les travaux sur Caussade (rénovation des sols), Labastide-Saint-Pierre (création d'une piste d'athlétisme) et Saint-Antonin (création d'un local de rangement).

Concernant la poursuite de notre programme de **construction des installations sportives** couvertes, et conformément aux décisions que nous avons prises :

— sur **Montech**, le mandataire et l'architecte ont été désignés, les travaux viennent de commencer ;

— sur **Grisolles**, le mandataire et l'architecte ont été retenus. Les travaux devraient débuter au dernier trimestre 2014 pour une livraison à la rentrée 2015 ;

— enfin, sur **AZAÑA**, où, comme vous le savez, la Mairie n'entend pas vouloir participer au financement de cet équipement, le mandataire a été désigné. La procédure d'appel d'offres pour le choix de l'architecte est en cours.

Enfin, s'agissant du nouveau **Collège de Verdun Sur Garonne**, le problème foncier étant aujourd'hui réglé, nous venons de lancer l'appel d'offres pour la désignation du programmiste. A l'occasion d'une prochaine session je vous présenterai le programme technique de construction de ce 18^{ème} collège.

Concernant notre **Centre Universitaire**, les travaux de l'**IUP Arts Appliqués** étant terminés, nous allons poursuivre la réfection du mur d'enceinte.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2014-2020 en cours de finalisation, nous avons dû nous prépositionner rapidement compte tenu des délais imposés par l'Etat.

Parmi les priorités dont nous avons fait part figure le Centre Universitaire avec :

- la réhabilitation de l'entrée d'honneur pour doter le site d'un véritable accueil général ;
- la réalisation d'un foyer étudiants et d'un pôle prévention santé ;
- la création de locaux d'enseignement supplémentaire ;

Pour étayer notre demande, je vous proposerai à ce B.P. de prévoir les crédits pour faire appel à un programmiste. Les scénari d'aménagement et le programme prévisionnel de travaux chiffrés vous seront présentés à la DM1.

Toujours dans le cadre de nos compétences nous allons, Monsieur CAPEYROU, s'agissant de la restructuration de notre **base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne**, poursuivre notre programme pluriannuel de rénovation avec l'aménagement d'une **aire de camping-cars** et la réhabilitation du **bâtiment technique et d'accueil** suivant le programme de travaux approuvé lors du vote du B.P. 2013.

Je vous rappelle que le coût d'objectif de cette opération a été arrêté à **2,8 millions d'euros**.

Messieurs les membres de la Commission des Sites, nous allons en terminer avec la restauration intérieure du 1^{er} étage de **l'hôtellerie de Belleperche**, dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 millions d'euros adoptée lors de notre D.M.1 de 2008.

Ces travaux touchant à leur fin, il importe à présent de pourvoir à **l'aménagement mobilier** de manière à envisager l'ouverture de ces espaces au public. A cet effet je vous proposerai une autorisation de programme de **430 mille euros** dont près de 50 % seront financés par une **subvention exceptionnelle de 200 mille euros** allouée par Madame la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Projet qui pourrait également recevoir une aide du Conseil Régional.

La poursuite de la restauration de l'Abbaye et l'aménagement interne et externe du site nécessite une réflexion de fond sur la globalité du bâtiment restant à restaurer.

En effet, nous sommes à une étape charnière et nous avons besoin, d'une part, d'avoir une **vision d'ensemble pour la suite**, qui comprenne à la fois la restructuration patrimoniale, l'aménagement intérieur et le projet culturel muséal et, d'autre part, de disposer d'une **perspective chiffrée** afin de pouvoir éclairer nos choix à l'aune de nos moyens et de nos priorités.

Pour ce faire, je vous proposerai de faire appel à un **programmiste spécialisé**.

Autre grand chantier en passe de débiter, celui portant sur la **restructuration et l'extension des Archives Départementales**, dont nous avons adopté le programme technique à notre session de novembre dernier.

Cette opération, qui avoisinera les 10 millions d'euros sera menée, comme la Cité Administrative Départementale, sur plusieurs exercices budgétaires. La **première phase débutera cette année** avec la restructuration du bâtiment de la rue du Docteur Labat.

M. ASTRUC, les retenues du THERONDEL et des FALQUETTES étant en service, nous profiterons de l'année 2014 pour boucler le dossier de création du **barrage de Mirounac**, sur le bassin du Lemboulas, ce qui n'est pas chose facile.

L'étude d'impact environnemental exigée pour le code de l'Environnement a été lancée en février 2012 et doit appréhender le projet sous tous ses aspects : l'hydraulique, la sécurité, le génie civil, les aspects naturalistes mais aussi économiques.

Aujourd'hui, une grande partie de l'état des lieux est réalisé et un certain nombre de mesures compensatoires ont été identifiées.

Toutefois la hausse des exigences des services instructeurs de l'État rend difficile l'aboutissement de ce projet.

Suite à une demande de la Chambre d'Agriculture, j'ai obtenu de M. le Préfet l'organisation d'une réunion technique pour « débloquer » ce dossier dont je vous tiendrai informé.

M. le Président EMPOCIELLO, au delà de la poursuite de la commercialisation de notre base « **Grand Sud Logistique** », sur les 100 hectares aménagés en 1ère tranche : 43 hectares sont aujourd'hui vendus, 37 autres sont en passe de l'être, le moment est venu de nous pencher sur l'évolution de notre pépinière d'entreprise **Novalia**.

Au terme de ses 10 ans d'activité, Novalia 82 a fait ses preuves en permettant à de nombreux créateurs d'entreprises de lancer leur activité. Ce sont en effet **57 entreprises** qui sont passées par notre pépinière dont **41** sont toujours **en activité** et représentent à ce jour **206 emplois**.

Mais les attentes des créateurs ne correspondent plus nécessairement à ce qu'offraient les pépinières jusque-là, à savoir principalement l'hébergement même si, au fil du temps, l'A.D.E. 82 a su adapter l'offre de notre pépinière en mettant en place de nouveaux services ou en obtenant des certifications importantes.

Je vous proposerai donc, à l'occasion de notre B.P. 2014, de confier à l'A.D.E. le soin de proposer **un nouveau modèle économique** pour Novalia 82 ainsi qu'un **plan d'action pluriannuel** à 3 ans.

En matière d'aménagement numérique, cette année 2014 va être une année charnière.

D'une part, nous avons à finaliser notre **Schéma Départemental d'Aménagement Numérique** (S.D.A.N.) en matière de financement, d'ingénierie technique et de montage juridique d'un Syndicat Mixte ouvert aux E.P.C.I..

D'autre part, nous devons engager la mise en œuvre des premières actions à destination des populations, des entreprises et des sites publics dans notre département.

Depuis septembre 2013 notre dossier a fait l'objet d'un examen par les services de la Caisse des Dépôts et Consignations qui instruisent notre demande pour le compte de l'État dans le cadre de l'appel à projets « Fonds pour la Société Numérique (F.S.N.) des Investissements d'Avenir ».

Suite à la présentation de notre S.D.A.N., le 19 décembre dernier, auprès du Comité Consultatif France Très Haut Débit, au Commissariat Général à l'Investissement, nous sommes dans l'attente d'un retour qui devrait « tomber » dans les semaines à venir. Des informations en ma possession, nous devrions figurer dans le bon groupe des territoires lauréats du F.S.N..

La participation de l'État au S.D.A.N. devant atteindre entre 19,7 millions et 22,7 millions d'euros, il restera à compléter le besoin de financement : 45,3 millions d'euros, auprès de nos autres partenaires que sont la région, l'Europe et les E.P.C.I. de ce département ce qui n'es pas gagné d'avance.

Je vous proposerai donc :

- d'une part, qu'un **travail d'approfondissement** et de modélisation du S.D.A.N. soit effectué dès lors que la part de financement de l'Europe et de la Région sera connue,
- d'autre part, d'envisager dans le courant de l'année, la mise en place d'une politique en faveur de **l'accès à l'internet par satellite** réservée aux foyers isolés, non éligibles à l'ADSL ou à une solution alternative satisfaisante. Elle permettrait, dans le cadre de notre S.D.A.N., de pallier au plus vite aux insuffisances des réseaux terrestres pour les populations les plus pénalisées.

Vous connaissez ma position sur l'égalité des territoires :

- d'une part, **pas de fracture numérique** en Tarn-et-Garonne,
- d'autre part, **amener le bon débit** sur chaque point du département.

Madame la Conseillère Générale du Canton de Montech la **valorisation de la pente d'eau de Montech** « émerge » du Canal si je puis dire.

Je dois avouer que le « coup de pouce » de **300 mille** euros donné par **notre Ministre** n'y est pas étranger.

Nous avons convenu, lors de la présentation de ce dossier devant cette Assemblée, que pour que le Conseil Général se porte **maître d'ouvrage** il fallait arriver à un taux de **subvention de 50 %**. C'est déjà 20 % qui nous « tombent du ciel », des demandes ayant par ailleurs été faites à l'État, l'Europe et la Région.

Pour finaliser notre dossier une **étude d'aménagement** est nécessaire et c'est la raison pour laquelle je vous proposerai pour ce faire un crédit de 50 000 € au B.P..

S'agissant de notre politique de soutien aux investissements des communes, associations et tiers, les autorisations de programmes 2014 qui vous seront soumises avoisineront les **21 millions d'euros** et les crédits de paiement, **19,3 millions** d'euros.

Concernant nos **subventions au milieu associatif**, je vous proposerai, à quelques exceptions près, une **reconduction** pure et simple des sommes allouées l'an dernier. Bien évidemment notre dotation au Secours Populaire, au Restos du Cœur, au Secours Catholique et à la Croix Rouge tiendra compte des difficultés présentes.

Lors de notre séance du 15 novembre dernier, j'ai souhaité vous informer de l'avancement du dossier **Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse**.

A cette occasion, j'ai insisté sur l'incidence des arbitrages publics et sur la nécessité que de nombreuses réponses, notamment celles relatives à **notre participation financière**, nous soient rapidement apportées.

S'agissant de l'enquête publique qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 2014, **elle est conditionnée** à « la mobilisation effective des collectivités territoriales pour la mise à disposition des concours publics nécessaires au bon avancement du chantier L.G.V. Tours-Bordeaux », ce qui nous amènera à mobiliser **6 millions 900 mille** euros.

C'est dans ce cadre que je rencontrerai, le 20 janvier prochain, les responsables R.F.F. afin de convenir du **calendrier de versement** de notre participation.

Nos demandes auprès de R.F.F. sur les conditions de traversée de notre territoire ayant été globalement acceptées, rien ne semble plus s'opposer à ce que nous nous engagions sur cette opération et que vous m'autorisiez à signer la **convention de financement correspondante**.

Cette signature serait un acte fort donné au Gouvernement pour qu'il maintienne les échéances calendaires fixées pour Bordeaux-Toulouse. Cela sera l'objet du rapport que je vous présenterai à l'occasion de ce B.P. 2014.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2014.